

Oui, oui et oui

Autor(en): **Jacquet, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **22 (1950)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-123638>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Oui, oui et oui

par Pierre Jacquet

L'Organisation des Nations Unies vient de publier un rapport sur le problème du logement en Europe. Sous un vocabulaire technique aussi dur et aussi sec qu'une machine à calculer, des expressions telles que «développement économique du standard des logements» ou «déficit dans la grandeur moyenne des unités d'habitation», derrière les froides colonnes des statistiques, on sent sourdre toute la misère des baraquements, toute la saleté des banlieues, toutes les blessures moisées des maisons surpeuplées.

Ce rapport, qui s'appuie principalement sur la situation du logement en 1947, relève d'ailleurs que la crise que nous traversons n'est que l'un des maillons des «réactions en chaîne» provoquées, depuis cent cinquante ans, par l'avènement et par le triomphe du machinisme, à l'égard duquel notre société n'a pas encore été capable de trouver un comportement. Les mille problèmes de vie collective que cet énorme phénomène a déterminés, n'ont eu jusqu'à présent que des solutions fragiles, éphémères, instables, et encore, à travers combien de révolutions, d'espoirs cent fois déçus et cent fois renaissants, combien de sacrifices et de renoncements.

« Pendant la première moitié du XIX^e siècle, lisons-nous, dans les pays où le niveau d'industrialisation s'élevait rapidement, le problème principal était posé par le type effroyablement médiocre du logement. La demande provoquée par l'accroissement rapide de la population industrielle, était rarement satisfaite en ce qui concerne la quantité ; la qualité des habitations était encore pire, et des rapports contemporains, à la fois dans des publications officielles et dans la littérature, témoignent de la misère due à un surpeuplement excessif et à des conditions d'existence absolument malsaines. » D'autre part, le rapporteur d'une enquête dont les résultats ont paru en 1937, c'est-à-dire après dix-huit ans d'activité intense en matière d'habitations, peut noter que « le résultat apparemment satisfaisant de ces dix-huit années de travail, est trompeur. Il y a partout, à l'heure actuelle, excès d'habitations à prix moyens, mais l'insuffisance de maisons à bas loyers, principalement pour les familles avec beaucoup d'enfants, est toujours extrême ». Il en résulte que l'état actuel du logement en Europe n'est nullement le résultat de la guerre : celle-ci a sérieusement aggravé le problème, mais elle n'en est pas la cause déterminante.

Il y a un siècle, des hommes de bonne volonté et de haute valeur ont usé leur existence dans des tentatives magnifiques et désintéressées, dont quelques-unes, rares, ont réussi, dont la plupart ont été des échecs, pour donner un cadre de vie tout simplement humain

à la foule désespérée et livide qui s'agglutinait autour des usines. Ulcérés par une somme d'infortune devant laquelle la société d'alors se bouchait les yeux, les oreilles et le nez, les Robert Owen, les André Godin, les Cabet, les Pionniers de Rochdale réussirent, par leurs principes et par leurs réalisations, à enrayer ce que depuis on a appelé « le plus scandaleux des désordres sociaux ». Ces hommes nous ont prouvé qu'il n'est pas de dangers, contre lesquels l'union ne soit pas efficace, et cette leçon est bonne à prendre, et pour notre pays, et pour notre temps, qui l'un et l'autre méprisent trop volontiers ce qui s'est fait autrefois ou ailleurs. Certes, nous ne connaissons pas les banlieues où les enfants blêmes ont perdu le goût de jouer ; certes, des conditions démographiques pas trop défavorables nous ont fait éviter les déserts boueux que cernent de noires casernes ; certes, un bon sens traditionnel nous a empêché de commettre de trop lourdes misères ; mais, de ce que la grandeur de notre pays n'a pas provoqué des concentrations urbaines monstrueuses ; de ce que les bas quartiers de nos villes n'affligent pas la vue de nos touristes, qui en ont vu bien d'autres ; de ce que nous avons voulu garder un visage attrayant (pour en tirer profit, d'ailleurs) à une nature qui s'était montrée à notre égard ingénieuse et variée ; de ce que notre culture de la bonne moyenne nous a sauvés des grandes horreurs comme elle a arrêté nos grands enthousiasmes, faut-il conclure qu'un problème urgent pour le monde ne l'est pas pour nous ?

Chacun d'entre nous va bientôt donner son avis sur ce problème-là ; chacun doit donc savoir, pour en revenir au rapport de l'O. N. U. dont j'ai parlé tout à l'heure, que le nombre d'habitants que la Suisse loge par « unité d'habitation », en 1947, la situe après la Tchécoslovaquie, la Suède, la France, le Danemark, la Belgique, le Royaume-Uni ; qu'il faudrait qu'elle construise 15 000 unités d'habitation par an pour subvenir à ses « besoins essentiels », ce qui, proportionnellement, la met dans une situation plus grave que la Pologne, le Danemark, la Belgique et la Tchécoslovaquie ; que sa population urbaine ne cesse d'augmenter ; que la surface moyenne de ses logements est plus petite que les surfaces correspondantes des logements danois, français, hongrois, italiens, irlandais ; que l'activité de sa construction a été moindre de 1939 à 1947 que celle de la Suède, de la Finlande, du Danemark, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la France ; toutes choses dont nous n'avons pas lieu d'être fiers si nous constatons que les colonnes « immeubles entièrement détruits », « immeubles partiellement détruits », « immeubles légèrement endommagés »,

ne comportent pour notre pays que des zéros, avantage que ne partagent avec nous que la Suède et le Danemark.

Ces chiffres, pour intéressants qu'ils soient, ne font d'ailleurs que fortifier une conviction que nous avons depuis longtemps, et qui était déjà la conviction (avec leur passion en plus, hélas !) des Owen et des Godin, à savoir que le problème-clé de notre civilisation, celui sans l'étude duquel il n'est même pas nécessaire d'entretenir je ne sais quelles coûteuses parloles sur la

« culture européenne » ou sur le « nouvel humanisme », auxquelles se complaisent tant nos intellectuels, que ce problème, c'est la restauration de la valeur du *foyer*. Notre collectivité, comme le font toutes les collectivités du monde, se doit de déléguer à son Etat tous les pouvoirs, pour qu'il continue de donner son appui à la construction de logis de haute qualité, ne serait-ce, après tout, que pour nous empêcher d'avoir mauvaise conscience en comparant ce que nous payons pour eux avec ce que nous payons pour nos armes.

L'aide à la construction des logements sous forme de subventions des pouvoirs publics

par Georges Béguin, avocat, président du Comité suisse d'urbanisme.

I. En général

Le problème de l'aide à la construction des logements sous forme de subventions des pouvoirs publics ne doit pas être examiné en fonction des aspirations passionnelles ou politiques. Il faut l'en dégager et le prendre à sa base même, en adoptant la méthode classique du raisonnement logique. Car on l'a souvent dit : lorsque le problème est bien posé, en ses aspects essentiels, et que l'on a pris la peine d'exposer clairement tous ses éléments, alors la solution apparaît sans difficultés. Bien poser le problème c'est déjà presque le résoudre.

En analysant les termes eux-mêmes du sujet ici traité, l'« aide à la construction des logements sous forme de subventions des pouvoirs publics », on y distingue trois données principales : tout d'abord la donnée du logement, puis celle des pouvoirs publics, et enfin celle de l'aide.

Le logement. — La vie matérielle, ou plus exactement l'existence animale de l'homme, n'est pas possible lorsque trois éléments de base font défaut : l'alimentation (solide et liquide), le vêtement et le logement. Aliment, vêtement et logement sont un minimum vital, pour reprendre une expression à la mode en matière de revendications de salaires. Les espèces animales — et l'être humain appartient à l'espèce animale — meurent et disparaissent faute d'alimentation. En revanche, l'être humain se sépare et se distance de l'animalité en ce sens qu'il se vêt et habite en un logement qu'il a construit de son propre génie. Le degré de civilisation d'une collectivité humaine ou d'une race se mesure en bonne partie à l'évolution plus ou moins poussée du vêtement et du logement. Il n'y a, dès lors, rien de révolutionnaire à rappeler que, dans l'ordre d'urgence, les besoins tout d'abord en alimentation,

ensuite en vêtement et enfin en logement, constituent le minimum vital d'une existence matérielle capable de distinguer l'être humain de l'animalité, qu'il s'agisse du peuple des villes ou des campagnes, de la plaine ou de la montagne.

En stricte logique, les déficiences et la pénurie d'aliments, de vêtements et de logements sont tout aussi graves les unes que les autres, au point de vue humain. Certes, dira-t-on, la famine se paye par la mort, mais pas la pénurie de vêtements ou de logements. Or, raisonner ainsi c'est raisonner de manière telle que l'on compare l'être humain à l'animal. Le peuple suisse en sa grande majorité n'en est heureusement pas encore là et chacun admettra que si l'être humain frappé de famine finit par mourir, l'être humain frappé de la pénurie de vêtements et de la pénurie de logements se trouve en position rétrograde, et, s'il n'en meurt pas, finit par retomber au stade de l'animal. Chacun peut et doit reconnaître honnêtement que le logement est une des conditions vitales élémentaires ; ce n'est ni du superflu ni du luxe. Et par voie de conséquence, la pénurie de logements est une véritable catastrophe pour une collectivité.

Les pouvoirs publics. — L'immense majorité des Suisses considèrent que la souveraineté réside dans le peuple. Les pouvoirs publics ne sont pas les possesseurs ou les détenteurs de la souveraineté, ils sont simplement les mandataires du souverain. La distinction est d'importance, quoique cela puisse paraître à première vue. La souveraineté n'est pas déléguée ou remise aux pouvoirs publics par le peuple, même pour un temps déterminé de trois ou quatre ans. Le pouvoir et la souveraineté restent et demeurent bel et bien en permanence en mains de la collectivité, laquelle, pour des raisons d'ordre pratique, en confie l'exercice à des mandataires, les pouvoirs publics précisément. Cependant